

[Text]

Mr. Harb: On division.

Mr. Lee: As a matter of fact, I want to vote against all of the clauses. I want to vote against clause 40 and have a recorded vote.

Mr. McCreath: If you want to vote against all of them, can we do one recorded vote and apply it? Are there any that you are going to vote for?

Mr. Lee: My colleague has an amendment to clause 41, so perhaps we could deal first with clause 40.

Clause 40 agreed to: yeas 4; nays 2

On clause 41—*Direction to dispose of assets*

Mr. Harb: I have an amendment to clause 41. I think it is a friendly amendment.

I move that clause 41 of Bill C-73 be amended at line 18 by adding directly after the words "Minister of Public Works":

shall obtain current, independent appraisal of value of each Harbourfront Corporation asset to be disposed of or sold

That is a friendly amendment, Mr. Chairman.

If there is agreement, we can carry it and move on. If there is no agreement, I would like to speak to it and put forth why we should.

The Chairman: Well, you will not know whether there is agreement or not until we vote; then it will be too late for you.

Mr. Harb: Oh, it will be too late; I thought so. That was my worse fear, Mr. Chairman.

I am going to make it very short and to the point. When we deal with land and property in general, there is an application.

The Chairman: Excuse me, Mr. Harb. Legal counsel is now looking at your amendment to see whether it is acceptable or not, so we will ask you to save your breath for the moment.

Mr. Harb: I will hold my breath.

Mr. McCreath: Could he not make his point, though, while they are examining it?

Mr. Harb: It might not be a bad idea, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay, go ahead. It will be on the record and you would like that, would you not?

Mr. Harb: Well, not necessarily me, Mr. Chairman. I think the community as a whole would love to see that.

We are dealing with real estate, and on a daily basis real estate appreciates and depreciates. Everybody agrees with that.

One would suggest it is only fair to the taxpayers of Toronto, as well as the taxpayers of the country as a whole, to know what they really are selling and at what price. That would help the department in its deliberations on this issue,

[Translation]

M. Harb: Avec dissidence.

M. Lee: En fait, je veux voter contre tous les articles. Je veux voter contre l'article 40 et je veux que le vote soit un vote nominal.

M. McCreath: Si vous voulez voter contre tous les articles, ne pouvons-nous pas faire un vote nominal et l'appliquer? Y a-t-il un article que vous seriez prêt à appuyer?

M. Lee: Mon collègue veut apporter un amendement à l'article 41. Peut-être pourrions-nous nous occuper d'abord de l'article 40.

L'article 40 est adopté par 4 voix contre 2

Article 41—*Ordre de cession d'actif*

M. Harb: Je voudrais amender l'article 41. Je pense que mon amendement est constructif.

Je propose que l'article 41 du projet de loi C-73 soit amendée à la ligne 14 par ajout, directement après les mots «Le ministre», de ce qui suit:

doit obtenir une évaluation à jour et indépendante de la valeur de chaque actif de la société Harbourfront Corporation à céder ou à vendre

C'est là un amendement constructif, monsieur le président.

S'il y a consensus, nous pouvons l'adopter et passer au suivant. S'il n'y a pas consensus, j'aimerais prendre la parole et indiquer pourquoi nous devrions l'adopter.

Le président: Eh bien, vous ne saurez pas s'il y a ou non consensus avant que nous ayons voté; il serait alors trop tard pour que vous interveniez.

M. Harb: Oh! Il serait trop tard; c'est bien ce que je pensais. C'était là ma pire crainte, monsieur le président.

Je vais être concis et précis: lorsque nous traitons de terres et de la propriété en général, une règle s'applique.

Le président: Excusez-moi, monsieur Harb. Le conseiller juridique est en train d'étudier votre amendement pour voir s'il est acceptable ou non. Nous vous prions donc pour le moment d'économiser vos énergies.

M. Harb: Je vais économiser mes énergies.

M. McCreath: Ne pourrait-il pas expliquer sa pensée pendant qu'ils sont en train de l'étudier?

M. Harb: Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée, monsieur le président.

Le président: Parfait, allez-y. Ce sera inscrit au compte rendu, et c'est ce que vous voudriez, n'est-ce pas?

M. Harb: Eh bien, pas nécessairement moi, monsieur le président. Je pense que c'est ce que l'ensemble de la collectivité voudrait.

Nous traitons de biens immobiliers qui subissent chaque jour des appréciations et des dépréciations. Chacun est d'accord avec cela.

Il semblerait que ce n'est qu'une question de justice envers les contribuables de Toronto, aussi bien que de tout le pays, de leur apprendre ce qu'ils vendent et à quel prix ils le vendent. Cela aiderait le ministère au cours de ses